

« Art. 17. – Sans préjudice des dispositions du décret du 11 janvier 1977 susvisé, les moyens de transport destinés à acheminer les marchandises doivent satisfaire aux dispositions du premier alinéa de l'article 12 ci-dessus.

« Seuls les citernes, réceptacles ou conteneurs susceptibles d'être convenablement nettoyés et, si cela est nécessaire pour garantir l'hygiène des marchandises transportées, désinfectés peuvent servir au transport des marchandises. Ils sont dotés, le cas échéant, des équipements nécessaires au maintien et à la vérification des conditions de température appropriées pour assurer la bonne conservation de ces marchandises. Ils doivent être maintenus en bon état de propreté. Entre deux chargements, un nettoyage efficace et, si nécessaire, une désinfection doivent être effectués pour prévenir tout risque de contamination. Les marchandises transportées doivent être placées et protégées de manière à réduire les risques de contamination à leur plus bas niveau possible. Sans préjudice des dispositions relatives au transport des matières dangereuses, lorsque les citernes, réceptacles ou conteneurs sont utilisés pour transporter d'autres produits en plus des marchandises ou pour transporter différentes marchandises en même temps, ces produits et marchandises doivent être correctement séparés lorsqu'une telle séparation est nécessaire pour prévenir tout risque de contamination.

« Les marchandises en vrac à l'état liquide, granulaire ou poudreux doivent être transportées dans des citernes, réceptacles ou conteneurs exclusivement réservés au transport alimentaire.

« Ces citernes, réceptacles ou conteneurs doivent porter à un endroit bien visible et de manière indélébile la mention : "Uniquement pour denrées alimentaires" ou une mention équivalente.

« Les obligations des deux alinéas ci-dessus ne s'appliquent pas lorsque le transport de produits non alimentaires dans ces citernes, réceptacles ou conteneurs n'entraîne pas de risque de contaminations des marchandises portant atteinte à leur salubrité et leur innocuité.

« Des arrêtés conjoints des ministres respectivement chargés de la consommation, de la santé, de l'agriculture et, le cas échéant, du ministre chargé des transports et du ministre chargé de la mer précisent, après avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France, les conditions de ce transport de marchandises dans des citernes, réceptacles ou conteneurs également utilisés pour des produits non alimentaires. Ils fixent notamment les marchandises alimentaires concernées, les produits non alimentaires qui peuvent être transportés, la nature des contenants, les conditions des nettoyages intermédiaires et les contrôles ou documents afférents à ces opérations. Ces arrêtés fixent en outre les modalités d'application du présent article relatives aux conditions de température et de nettoyage et à leur contrôle, ainsi qu'aux conditions d'utilisation des citernes, réceptacles et conteneurs. »

Art. 2. – La ministre de l'emploi et de la solidarité, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'équipement, des transports et du logement, le ministre de l'agriculture et de la pêche, le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, le secrétaire d'Etat au budget, la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat et le secrétaire d'Etat à

l'industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 janvier 1999.

LIONEL JOSPIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*
DOMINIQUE STRAUSS-KAHN

La ministre de l'emploi et de la solidarité,
MARTINE AUBRY

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ÉLISABETH GUIGOU

*Le ministre de l'équipement,
des transports et du logement,*
JEAN-CLAUDE GAYSSOT

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,
JEAN GLAVANY

*Le secrétaire d'Etat à la santé
et à l'action sociale,*
BERNARD KOUCHNER

Le secrétaire d'Etat au budget,
CHRISTIAN SAUTTER

*La secrétaire d'Etat
aux petites et moyennes entreprises,
au commerce et à l'artisanat,*
MARYLISE LEBRANCU

Le secrétaire d'Etat à l'industrie,
CHRISTIAN PIERRET

Arrêté du 18 décembre 1998 portant approbation du programme d'enquêtes statistiques des services publics pour 1999

NOR : ECOS9850063A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,
Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
Vu le décret n° 84-628 du 17 juillet 1984 modifié fixant les attributions, la composition et le fonctionnement du Conseil national de l'information statistique et portant application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;
Vu le décret n° 92-1129 du 2 octobre 1992 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits ;
Vu l'arrêté du 12 décembre 1997 relatif au fonctionnement du comité du label des enquêtes statistiques ;
Vu l'avis du comité du label ;
Sur proposition du Conseil national de l'information statistique,
Arrête :
Art. 1^{er}. – Est approuvé le programme d'enquêtes statistiques des services publics et des autres services producteurs d'information statistique pour 1999, établi comme suit par le Conseil national de l'information statistique :

Programme d'enquêtes statistiques des services publics pour 1999

MINISTÈRE OU ORGANISME ENQUÊTEUR et nature de l'enquête	CHAMP DE L'ENQUÊTE et modalités d'exécution (1)
<p>1. ENQUÊTES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET OBLIGATOIRES</p> <p>Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie Institut national de la statistique et des études économiques <i>Démographie</i></p> <p>* Recensement général de la population.</p> <p>Bulletins statistiques de l'état civil.</p>	<p>Recensement général effectué en métropole, dans les DOM et à Saint-Pierre-et-Miquelon (décret n° 98-403 du 22 mai 1998) le 8 mars 1999 (collecte du 8 mars au 3 avril 1999) auprès de l'ensemble de la population.</p> <p>Dépouillement des bulletins statistiques de l'état civil (toutes communes, y compris DOM).</p>

MINISTÈRE OU ORGANISME ENQUÊTEUR et nature de l'enquête	CHAMP DE L'ENQUÊTE et modalités d'exécution (1)
<i>Conditions de vie</i>	
Enquête Emploi du temps 1998-1999.	Enquête réalisée par enquêteur auprès d'environ 12 000 ménages sur la nature et la durée des activités journalières des individus âgés de 15 ans et plus. La collecte aura lieu de février 1998 à février 1999 en huit vagues de six semaines chacune.
Enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV). Partie fixe.	Enquête par enquêteur en janvier, mai et octobre auprès d'un échantillon de 8 000 ménages chaque fois (DOM exclus).
* Enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV). Partie variable de janvier 1999 : insécurité.	Enquête réalisée par enquêteur auprès de 8 000 ménages visant à recenser les dommages subis par les ménages (cambriolages, vols, agressions...) et à comparer l'estimation ainsi produite aux chiffres calculés par ailleurs (statistiques de la police).
Enquête mensuelle de conjoncture.	Enquête téléphonique chaque mois, sauf en août, auprès de 3 000 ménages (sauf DOM).
<i>Prix à la consommation</i>	
Indice des prix à la consommation.	Enquête permanente sur les prix à la consommation des ménages par sondage auprès de 30 000 points de vente, y compris les DOM.
Enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat.	10 000 relevés de prix dans un échantillon de points de vente de l'agglomération parisienne.
<i>Logement</i>	
Enquête nationale Loyers et charges.	Enquête par sondage, trimestrielle auprès d'un panel renouvelé par huitième de 8 500 logements (6 500 répondants, locataires d'un local loué vide). Les résultats permettent de suivre l'évolution des loyers et sont repris dans l'indice des prix à la consommation.
<i>Emploi-revenus</i>	
Enquête Emploi.	Enquête annuelle réalisée en janvier (sauf DOM) : - sondage aréolaire au 1/300 : environ 75 000 ménages ordinaires interrogés ; - renouvellement d'un tiers de l'échantillon chaque année.
Enquête Emploi dans les DOM.	Enquête réalisée en mai-juin auprès d'un échantillon d'environ 2 500 à 3 000 ménages par DOM.
Enquête Emploi en continu : dispositif léger.	Enquête en continu, mise en place en juillet 1998, portant en 1999 sur environ 90 000 ménages ordinaires issus des tiers sortant des enquêtes Emploi de mars 1997 et mars 1998. Chaque ménage est interrogé une fois par trimestre, par téléphone ou, à défaut, visite à domicile.
Enquête sur les effectifs salariés des collectivités territoriales et autres organismes locaux à financement public.	Enquête annuelle adressée au siège de chaque collectivité territoriale répertoriée dans SIRENE en janvier (y compris DOM) : régions, départements, communes, syndicats intercommunaux, établissements publics de compétence locale.
<i>Système productif</i>	
Enquête annuelle d'entreprise : armement, tabacs sur l'exercice 1998.	NAF : 16 et p. 29.6. Sauf DOM.
Enquête trimestrielle sur les stocks, les produits et charges.	Enquête trimestrielle par sondage auprès d'environ 5 000 entreprises (y compris DOM). NAF : 10 à 95, sauf 65, 66, 67, 75, 80, 85 et 91.
Enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 1998 (système d'information sur les nouvelles entreprises [SINE98], première interrogation).	Enquête réalisée par voie postale, afin de déterminer les conditions de création et de développement des entreprises créées ou reprises. L'échantillon comprend environ 50 000 entreprises enquêtées en deux vagues : la première au second semestre 1998 auprès de 27 000 entreprises et la deuxième au premier semestre 1999 auprès de 23 000 entreprises.
Enquête sur les liaisons financières entre sociétés, exercice 1998 (LIFI).	Enquête annuelle réalisée par voie postale auprès de toutes les entreprises détenant plus de 8 millions de francs de titres de participation ou employant plus de 500 salariés ou réalisant plus de 200 millions de francs de chiffre d'affaires (y compris DOM).
<i>Industrie et services aux entreprises</i>	
Enquête Observation des prix de vente de l'industrie et des services aux entreprises.	L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 5 000 entreprises environ des codes NAF : 10 à 14 (hors 12.0), 15 à 37 (hors 22.1, 23.3, 29.6, 35.1, 35.2 et 35.3), 40, 41, 71, 72 et 74. La collecte est mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle, selon les secteurs.
Enquête annuelle d'entreprises industrielles dans les DOM (exercice 1998).	L'enquête couvre l'industrie, y compris l'agroalimentaire.
<i>Commerce-services</i>	
Enquête mensuelle dans le commerce et les services.	Enquête par sondage auprès de 5 000 petites entreprises non soumises à déclaration mensuelle de chiffre d'affaires (bordereaux CA 3). NAF : 15.1 F, 15.8 C, 15.8 D, 52.1 B, 52.2 A à P, 52.3 A à E, 52.4 A à Z, 52.5 Z, 52.6 D et 52.6 E, 52.7 A à H, 55.1 A à D, 55.3 A et B, 55.4 A et B, 55.5 A et D, 74.8 A, 93.0 B à N sauf 93.0 F.
Enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces.	Enquête mensuelle auprès d'un échantillon de 300 entreprises des secteurs NAF 52.1 D, E, F qui gèrent des hypermarchés et/ou des supermarchés.

MINISTÈRE OU ORGANISME ENQUÊTEUR et nature de l'enquête	CHAMP DE L'ENQUÊTE et modalités d'exécution (1)
Enquête annuelle d'entreprise dans le commerce (exercice 1998).	Enquête par sondage, exhaustive pour les grandes entreprises (chiffre d'affaires annuel supérieur à 250 millions de francs ou d'au moins 20 salariés, à l'exception des secteurs 15.1 F, 15.8 C, 15.8 D, 50.1 Z, 50.2 Z, 51.3 A, 51.3 J, 51.5 F, 51.6 K, 51.6 N, 52.1 D, où le seuil d'exhaustivité est fixé à 50 salariés). Au total, 49 000 entreprises interrogées (y compris DOM). NAF : 15.1 F, 15.8 B, 15.8 C, 15.8 D, 50, 51 et 52. Les petites entreprises (définition complémentaire de celle donnée pour les grandes entreprises) du secteur du commerce de gros (NAF : 51) ne seront pas interrogées par questionnaire en 1999, sauf les unités créées au cours de l'année 1998.
Enquête annuelle d'entreprise dans les services (exercice 1998).	Enquête par sondage, exhaustive pour les grandes entreprises (employant au moins 30 salariés ou réalisant au moins 30 millions de chiffre d'affaires annuel). Au total, 65 000 entreprises interrogées (y compris DOM). NAF : 55 sauf 55.2 F, 63.3 Z, 64.1 C, 64.2, 70.1 A à 70.3 D, 71, 72, 74, 90, 92.1, 92.2, 92.4, 93. Pour les secteurs 74.4, 92.1, 92.2, 92.4, l'enquête est réalisée avec le concours du service statistique du SJTI. Echantillon optimisé au niveau national. Les petites entreprises (moins de 30 salariés ou moins de 30 millions de francs de CA) du secteur des services aux entreprises (NAF : 64, 70 à 90) ne seront pas enquêtées en 1999, sauf les unités créées au cours de l'année 1998.
* Enquête annuelle crédit-bail sur l'exercice 1998.	Enquête annuelle renouvelée, réalisée par voie postale auprès de 280 entreprises environ, afin de mesurer les investissements financés par crédit-bail. La collecte a lieu au premier semestre 1999.
<i>Transports</i>	
Enquête annuelle d'entreprise transports dans les DOM (exercice 1998).	Enquête par sondage auprès d'environ 300 entreprises. Mêmes secteurs d'activités qu'en métropole.
Observatoire de l'énergie	
Enquête sur les prix du gaz et de l'électricité pour le consommateur final industriel.	Enquête réalisée auprès des établissements publics, sociétés nationales ou organismes de distribution, dans le cadre de la directive communautaire sur la transparence des prix. Prix au 1 ^{er} janvier et au 1 ^{er} juillet de chaque année pour les consommateurs types dans les régions de Lille, Paris, Strasbourg, Marseille, Lyon et Toulouse.
Service des études et des statistiques industrielles	
Enquête annuelle d'entreprise (exercice 1998).	Enquête auprès de 24 000 entreprises industrielles. NAF 10 à 41 (sauf 15, 16, p. 20.1 A, p. 29.6). Pour les DOM, l'enquête est effectuée par l'INSEE.
Enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) (exercice 1998).	Enquête annuelle auprès de 17 000 établissements. NAF 12 à 36 (sauf 15, 16, 20.1 A, 23).
Enquête sur les investissements protégeant l'environnement (exercice 1998).	Enquête annuelle auprès de 8 000 établissements. NAF 10 à 36 (sauf 15, 16, 20.1 A), 40, 41.
Enquête Nomenclature.	Enquête apériodique, de champ variable.
Enquêtes de branche :	
a) Exécutées par l'administration :	
1 ^o Enquête mensuelle de branche.	10.1 Z, 10.2 Z, 12.0 Z, 13.1 Z, 13.2 Z, p. 14.3 Z, 14.4 Z, 17.6 Z, 17.7 A, 17.7 C, 20.2 Z, 20.3 Z, 20.4 Z, 20.5 A, 22.2 A, p. 22.2 C, 23.1 Z, 23.3 Z, 24.1 A, 24.1 C, 24.1 E, 24.1 G, 24.1 J, 24.1 L, 24.1 N, 24.2 Z, 24.3 Z, 24.4 A, 24.5 C, 24.6 A, 24.6 C, 24.6 E, 24.6 G, 24.6 L, 25.1 A, 25.1 E, 25.2 A, 25.2 C, 25.2 E, 25.2 G, 25.2 H, 26.1 A, 26.1 E, 26.1 G, 26.1 J, 26.1 K, 26.8 A, 26.8 C, 27.3 J, 27.4 A, 27.4 C, 27.4 D, 27.4 F, 27.4 G, 27.4 J, 27.4 K, 27.4 M, 28.1 A, 28.1 C, 28.4 A, 28.4 B, 28.4 C, 28.5 A, 28.5 C, 28.5 D, 28.6 A, 28.6 D, 28.6 F, 28.7 A, 28.7 C, 28.7 E, 28.7 G, 28.7 H, 28.7 L, 28.7 N, p. 29.2 A, p. 29.2 F, p. 29.2 K, 29.5 E, 29.5 N, p. 29.5 P, p. 31.6 D, 34.1 Z, 36.1 A, 36.1 C, 36.1 E, 36.1 G, 36.1 H, 36.1 J, 36.1 M.
2 ^o Enquête trimestrielle de branche.	p. 17.1 P, p. 17.2 J, p. 17.4 C, 17.6 Z, 17.7 A, 17.7 C, 18.1 Z, 18.2 A, 18.2 C, 18.2 D, 18.2 E, 18.2 G, 18.2 J, 18.3 Z, 20.2 Z, 21.2 G, p. 22.2 C, 24.1 A, 24.1 C, 24.1 E, 24.1 G, 24.1 L, 24.1 N, 24.2 Z, 24.3 Z, 24.4 A, 24.5 C, 24.6 A, 24.6 C, 24.6 E, 24.6 G, 24.6 L, 25.1 A, 25.1 C, 25.1 E, 25.2 C, 25.2 H, 26.1 A, p. 26.1 C, 26.1 E, 26.1 G, 26.1 J, p. 26.1 K, p. 27.2 C, 28.5 A, 28.7 G, 29.5 N, p. 33.1 B, p. 34.1 Z, 34.2 A, 34.2 B, 35.4 E, 36.1 M.
3 ^o Enquête annuelle de branche.	12.0 Z, 13.1 Z, 13.2 Z, p. 14.2 C, p. 14.3 Z, 14.4 Z, p. 14.5 Z, p. 17.5 G, 20.2 Z, 20.3 Z, 20.4 Z, 20.5 A, 20.5 C, 22.3 A, 22.3 C, 22.3 E, p. 23.1 Z, 23.3 Z, p. 24.1 J, 24.4 C, 24.4 D, 24.5 A, 25.2 A, 25.2 E, p. 25.2 G, p. 26.8 A, 26.8 C, p. 27.3 J, 27.4 A, 27.4 C, 27.4 D, 27.4 F, 27.4 G, 27.4 J, 27.4 K, 27.4 M, p. 28.1 A, 28.1 C, 28.4 A, 28.4 B, 28.4 C, 28.5 C, 28.5 D, p. 28.6 A, p. 28.6 D, 28.6 F, 28.7 A, 28.7 C, p. 28.7 E, p. 28.7 H, p. 28.7 J, p. 28.7 L, 28.7 M, 28.7 N, p. 28.7 P, p. 29.2 A, p. 29.2 F, 29.2 K, p. 29.5 E, p. 29.5 P, p. 31.6 D, 36.1 A, 36.1 C, 36.1 E, 36.1 G, 36.1 H, 36.1 J, 36.1 K, 36.3 Z, 36.6 E.

MINISTÈRE OU ORGANISME ENQUÊTEUR et nature de l'enquête	CHAMP DE L'ENQUÊTE et modalités d'exécution (1)
<p>b) Exécutées par les organismes professionnels agréés :</p> <p>4^e Enquête mensuelle de branche.</p> <p>5^e Enquête trimestrielle de branche.</p> <p>6^e Enquête annuelle de branche.</p> <p>Direction générale des douanes et droits indirects <i>Bureau des statistiques et des études économiques</i></p> <p>* Enquête sur les coûts des services liés au commerce international de biens.</p> <p>Premier ministre <i>Service juridique et technique de l'information et de la communication</i></p> <p>Enquête statistique annuelle sur les journaux et périodiques ayant paru en 1998.</p> <p>Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie <i>Enseignement</i></p> <p>Récapitulatifs des comptes financiers des centres de formation d'apprentis (CFA) publics et privés, et des classes préparatoires à l'apprentissage annexées.</p> <p>Recensement des subventions reçues au titre de la taxe d'apprentissage par les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale en 1999 (année de salaire 1998).</p> <p>Enquête sur les effectifs d'élèves dans les établissements publics et privés du second degré, les classes préparatoires aux grandes écoles, les sections de techniciens supérieurs dans les établissements publics et privés relevant ou non du ministère de l'éducation nationale.</p> <p>Enquête sur les effectifs d'élèves dans les établissements publics et privés de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.</p> <p>Enquête sur les effectifs d'étudiants des établissements publics et privés d'enseignement supérieur non rattachés aux universités : écoles normales supérieures, écoles administratives, juridiques et de commerce, autres écoles.</p> <p>Enquête auprès des établissements publics et privés d'enseignement supérieur artistique et culturel.</p>	<p>p. 10.1 Z, p. 10.2 Z, p. 14.1 A, p. 14.1 C, p. 14.2 A, p. 14.2 C, p. 14.3 Z, 14.5 Z, p. 15.1 A, p. 17.1 A, 17.1 C, 17.1 E, 17.1 F, 17.1 M, p. 17.2 A, 17.2 C, 17.2 E, 17.2 G, 17.2 J, 17.3 Z, 17.5 A, p. 17.5 C, p. 17.5 G, p. 19.1 Z, 19.3 Z, 21.1 A, 21.1 C, p. 21.2 A, 21.2 C, p. 21.2 E, 21.2 J, p. 22.2 C, p. 22.2 G, p. 24.1 E, p. 24.1 J, p. 24.3 Z, 24.4 D, 24.7 Z, p. 25.2 A, p. 25.2 G, 26.1 K, p. 26.2 A, 26.2 C, 26.2 E, p. 26.2 J, 26.2 L, 26.3 Z, 26.4 A, 26.4 B, 26.4 C, 26.5 A, 26.5 C, 26.5 E, p. 26.6 A, 26.6 C, 26.6 E, p. 26.6 G, p. 26.6 J, p. 26.7 Z, p. 26.8 C, p. 27.1 Z, 27.2 A, p. 27.2 C, 27.3 A, p. 27.3 C, p. 27.3 E, 27.3 G, 27.5 A, 27.5 C, 27.5 E, 27.5 G, p. 28.1 A, p. 28.2 D, 28.6 C, p. 28.7 E, p. 28.7 G, p. 28.7 L, p. 28.7 P, p. 29.1 C, 29.1 D, p. 29.1 F, p. 29.2 C, p. 29.2 D, p. 29.2 F, p. 29.2 K, 29.3 A, 29.3 D, p. 29.4 A, 29.4 B, p. 29.4 D, p. 29.5 A, p. 29.5 E, 29.5 P, 29.7 A, 29.7 C, 30.0 A, 30.0 C, 31.1 A, 31.1 B, 31.1 C, 31.2 A, 31.2 B, 31.3 Z, 31.4 Z, 31.5 A, 31.5 B, 31.5 C, 31.6 C, p. 31.6 D, 32.1 A, 32.1 B, 32.2 A, 32.2 B, 32.3 Z, 33.1 A, p. 33.1 B, 33.2 A, p. 33.2 B, 33.3 Z, 35.2 Z, p. 35.3 A, p. 36.6 E, 37.1 Z, p. 51.5 A, p. 51.5 C, p. 51.5 L, 72.2 Z, 72.5 Z.</p> <p>p. 14.2 C, 14.5 Z, p. 15.1 A, p. 17.1 A, 17.1 C, 17.1 E, 17.1 F, 17.1 K, p. 17.2 A, 17.2 C, 17.2 E, 17.2 G, 17.2 J, p. 17.4 A, 17.5 A, p. 17.5 C, p. 17.5 G, p. 18.2 J, p. 19.1 Z, 19.2 Z, 21.1 A, 21.1 C, p. 21.2 B, p. 24.3 Z, 24.4 D, p. 24.7 Z, 26.1 C, p. 26.2 A, 26.2 C, p. 26.2 J, 26.2 L, 26.3 Z, p. 26.5 C, 27.1 Z, p. 27.2 C, p. 27.4 K, p. 28.1 A, p. 28.2 D, 28.3 A, 28.3 B, 28.6 C, p. 28.6 D, p. 28.6 F, p. 28.7 G, p. 28.7 H, p. 28.7 P, p. 29.1 A, p. 29.1 C, 29.1 D, p. 29.1 F, 29.1 H, p. 29.1 J, p. 29.2 A, p. 29.2 D, p. 29.2 F, 29.2 H, 29.2 J, p. 29.2 K, 29.4 C, p. 29.4 D, 29.4 E, 29.5 A, 29.5 C, p. 29.5 E, p. 29.5 G, 29.5 J, 29.5 L, p. 29.5 M, p. 29.5 P, p. 29.7 C, 31.6 A, 32.2 A, 32.2 B, 33.2 A, p. 33.2 B, 33.4 A, 33.4 B, 33.5 Z, p. 34.1 Z, p. 34.2 A, 34.3 Z, 35.2 Z, p. 35.3 A, p. 35.4 A, p. 35.4 C, p. 35.5 Z, p. 36.1 A, p. 36.1 J, p. 36.6 E, p. 51.1 A, p. 51.5 C.</p> <p>p. 14.1 A, p. 14.1 C, 14.1 E, p. 14.2 A, p. 14.3 Z, p. 14.5 Z, 17.1 K, 17.2 G, 17.2 J, p. 17.4 B, p. 17.4 C, p. 17.5 A, p. 17.5 E, p. 17.5 G, p. 18.2 J, 19.2 Z, 19.3 Z, p. 20.5 A, p. 21.1 C, p. 21.2 A, 21.2 B, p. 21.2 C, p. 21.2 E, p. 21.2 L, 22.1 A, p. 22.2 C, 22.2 E, 22.2 G, p. 23.2 Z, p. 24.1 J, p. 24.7 Z, p. 25.2 G, p. 26.1 E, 26.1 K, 26.2 E, 26.2 G, 26.5 A, 26.5 C, 26.5 E, 26.6 A, 26.6 C, 26.6 E, 26.6 G, p. 26.6 J, p. 26.6 L, p. 26.7 Z, p. 26.8 C, 27.1 Z, 27.2 A, 27.3 A, 27.3 G, p. 27.3 J, 27.5 A, 27.5 C, 27.5 E, 27.5 G, p. 28.1 A, 28.2 A, 28.2 B, p. 28.2 D, 28.3 A, 28.3 B, 28.3 C, p. 28.6 A, p. 28.6 F, p. 28.7 E, p. 28.7 L, p. 28.7 N, p. 28.7 P, p. 29.1 F, 29.2 C, p. 29.2 D, p. 29.2 F, p. 29.2 K, 29.3 A, 29.3 D, p. 29.4 A, 29.4 B, p. 29.4 D, p. 29.5 A, p. 29.5 E, 29.5 P, p. 29.7 A, p. 29.7 C, 30.0 A, 30.0 C, 31.1 A, 31.1 B, 31.1 C, 31.2 A, 31.2 B, p. 31.4 Z, 31.5 A, 31.5 B, p. 31.5 C, 31.6 C, 31.6 D, p. 32.1 A, p. 32.1 B, 32.2 A, 32.2 B, p. 32.3 Z, 33.1 A, p. 33.1 B, 33.2 A, p. 33.2 B, 33.3 Z, p. 33.4 B, p. 33.5 Z, 35.1 E, p. 35.3 A, p. 36.1 A, 36.2 C, p. 36.4 Z, 36.5 Z, 36.6 A, 36.6 C, p. 36.6 E, p. 40.1 Z, 40.2 Z, p. 40.3 Z, p. 51.2 G, p. 51.5 A, p. 51.5 C, p. 72.1 Z, p. 72.2 Z, p. 72.3 Z, p. 72.5 Z, p. 93.0 H.</p> <p>Enquête mensuelle réalisée par voie postale auprès d'opérateurs. L'objectif principal de l'enquête est le calcul des coefficients d'ajustement CAF-FAB pour les trois agrégats statistiques que sont la balance des paiements, la balance commerciale et les comptes nationaux. La collecte sera réalisée début 1999.</p> <p>Exhaustive sur les 3 000 publications périodiques relevant de la grande presse éditée en France. NAF : 22.1 C et 22.1 E.</p> <p>DOM compris, sauf mention contraire.</p> <p>Enquête exhaustive annuelle, réalisée par voie postale, afin de connaître les dépenses de formation des CFA, hors agriculture.</p> <p>Donne en particulier une information sur les établissements privés d'enseignement supérieur.</p> <p>Enquête exhaustive.</p> <p>Enquête exhaustive (DOM exclus ou non suivant les fiches).</p> <p>Enquête exhaustive (sauf DOM).</p> <p>Enquête exhaustive.</p>

MINISTÈRE OU ORGANISME ENQUÊTEUR et nature de l'enquête	CHAMP DE L'ENQUÊTE et modalités d'exécution (1)
<p>Enquête sur les effectifs des écoles d'ingénieurs publiques et privées. Enquête dans les établissements hospitaliers, médico-éducatifs et socio-éducatifs publics et privés. Enquête sur les effectifs d'étudiants des établissements privés d'enseignement universitaire. Enquête dans les centres de formation d'apprentis publics et privés. Suivi de la scolarité des élèves du second degré recrutés en 1989. Suivi de la scolarité des élèves du second degré (recrutement 1995). Suivi des élèves du panel 1989 quittant le système éducatif. Enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes sortis du système éducatif pendant ou à la fin de l'année scolaire. Enquête sur l'insertion professionnelle des apprentis sortis du système éducatif pendant ou à la fin de l'année scolaire. Suivi de la scolarité des élèves du premier degré, recrutement 1997.</p> <p style="text-align: center;"><i>Recherche</i></p> <p>Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement : enquête auprès des entreprises.</p> <p style="text-align: center;">Ministère de l'emploi et de la solidarité <i>Emploi</i></p> <p>Enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - * enquête trimestrielle ; - enquête sur les conventions collectives et la répartition des salariés ; - * enquête annuelle ; - * enquête annuelle sur l'individualisation des salaires. <p>Enquête statistique sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO).</p>	<p>Enquête légère (sauf DOM).</p> <p>Enquête détaillée auprès des CFA. Enquête par sondage, exploitation d'un échantillon pour le suivi des élèves dans l'enseignement privé et public. Enquête par sondage, exploitation d'un échantillon pour le suivi des élèves (sauf DOM). Enquête par sondage auprès des élèves du panel 1989 des établissements publics et privés (voie postale). Les chefs d'établissement gèrent le dispositif d'interrogation de leurs anciens élèves. Les chefs d'établissement gèrent le dispositif d'interrogation de leurs anciens apprentis. Enquête auprès de directeurs d'école, d'enseignants, d'élèves et de familles. L'enquête fait partie du dispositif destiné à décrire et à expliquer les cheminements scolaires. Les élèves seront invités à passer des tests qui mesureront notamment leurs acquis à l'entrée en école primaire. Les diverses interrogations commencées en 1997 se poursuivront pendant huit à dix ans.</p> <p>Enquête auprès de 8 000 entreprises ayant des activités de R. & D. NAF : 01 à 45, 60 à 64.</p> <p>Sauf DOM.</p> <p>Enquête réalisée par voie postale, exhaustive pour les établissements de 100 salariés et plus, par sondage au 1/8 pour les établissements de 10 à 49 salariés et par sondage au 1/2 pour ceux de 50 à 99 salariés (44 000 établissements au total). L'enquête concerne le secteur marchand non agricole soit les NAF : 10 à 63 (non compris 12.0 Z, 23.3 Z et 55.2 F), 64 à 74 (non compris 74.5 B), 80 à 93 (non compris 85.3 et une partie du 91). Elle a pour objectif de suivre l'évolution des salaires par trimestre. Enquête auprès des établissements entrant dans l'échantillon de l'enquête trimestrielle afin qu'ils définissent les postes de travail représentatifs dans le suivi trimestriel des salaires. Le questionnaire est joint au premier questionnaire de l'enquête trimestrielle. Enquête auprès des établissements de dix salariés et plus, réalisée par voie postale et qui porte sur le même champ et le même échantillon que l'enquête trimestrielle. L'enquête a pour objectif de suivre la durée annuelle du travail et la structure des gains. Enquête réalisée par voie postale auprès d'un échantillon d'environ 4 000 entreprises de plus de 10 salariés afin de faire le bilan des augmentations de l'année. Enquête trimestrielle par sondage auprès des établissements de dix à quarante-neuf salariés visant à décrire les mouvements de main-d'œuvre par nature du contrat ou motif de sortie.</p>
<p style="text-align: center;"><i>Affaires sociales</i></p> <p>Enquête statistique sur les toxicomanes faisant appel au système de soins. Enquête sur les coûts et carrières du personnel hospitalier.</p> <p style="text-align: center;">INSEE et ministère de l'agriculture et de la pêche Réseau d'information comptable agricole (RICA) et sondes technico-économiques du RICA.</p> <p style="text-align: center;">Ministère de l'agriculture et de la pêche <i>Structures et environnement des exploitations</i></p> <p>Enquête sur l'utilisation du territoire. Enquête sur les effectifs d'élèves dans les établissements d'enseignement technique agricole publics et privés. Enquête statistique de la formation professionnelle continue, centres agricoles publics et privés. Enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des élèves et des apprentis sortant du cycle préparatoire au CAPA et du niveau IV en 1995. Base de sondage permanente des exploitations agricoles. Recensement des unités pastorales.</p>	<p>Enquête exhaustive sur l'ensemble des structures sanitaires et sociales susceptibles d'accueillir des toxicomanes (y compris DOM). Exploitation du fichier du personnel et de paye des infirmiers hospitaliers (hors DOM). Sondage auprès de quelque 7 600 exploitations agricoles parmi lesquelles 450 donnent lieu à un dispositif d'observation complémentaire (sondes technico-économiques). DOM exclus. Sondage auprès d'un échantillon de 560 000 points d'observation déterminés à partir de 15 500 photographies aériennes. Enquête annuelle exhaustive auprès de quelque 850 établissements d'enseignement technique agricole publics et privés. Enquête exhaustive auprès de quelque 500 établissements. Enquête annuelle exhaustive auprès d'environ 900 établissements d'enseignement technique agricole et centres de formation d'apprentis publics et privés. Enquête exhaustive ou partielle auprès de quelque 10 000 exploitations agricoles correspondant à différents sous-champs d'activité. Enquête réalisée par enquêteurs auprès de commissions communales interrogées sur les unités pastorales de leur ressort. Extension aux régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon à l'automne 1999.</p>

MINISTÈRE OU ORGANISME ENQUÊTEUR et nature de l'enquête	CHAMP DE L'ENQUÊTE et modalités d'exécution (1)
<p style="text-align: center;"><i>Statistiques végétales</i></p> <p>Enquête Production terres labourables.</p> <p>Enquête de prévision de production légumière.</p> <p>Enquête de prévision de production fruitière.</p> <p>Enquête de prévision de production de vin.</p>	<p>Sondage réalisé par enquêteurs auprès de quelque 18 000 exploitations agricoles.</p> <p>Enquête auprès d'exploitants, de groupements de producteurs, de marchands de plants, de négociants ou de coopératives (l'enquête concerne uniquement les principaux départements de production).</p> <p>Enquête auprès d'exploitants volontaires, de correspondants et de groupements de producteurs, dans les principaux départements de production. Principaux fruits et agrumes, raisin de table, prune à pruneaux.</p> <p>Enquête auprès d'exploitants volontaires, de correspondants et de coopératives de vinification (l'enquête concerne uniquement les principaux départements de production).</p>
<p style="text-align: center;"><i>Statistiques animales</i></p> <p>Enquête Cheptel bovin au 1^{er} mai et au 1^{er} novembre.</p> <p>Enquête Cheptel porcin au 1^{er} mai et au 1^{er} novembre.</p> <p>Enquête Cheptel ovin et caprin au 1^{er} novembre.</p> <p>Enquête sur l'activité des couvoirs.</p> <p>Enquête sur l'activité des sélectionneurs et multiplicateurs de souche avicole.</p> <p>Enquête auprès des centres de conditionnement et des casseries d'œufs.</p> <p>Enquête statistique sur les cultures marines.</p>	<p>Sondages par enquêteurs auprès de 7 000 (mai) et de 12 000 (novembre) exploitations agricoles détenant des bovins.</p> <p>Sondages par enquêteurs auprès de 3 000 (mai) et auprès de 7 000 (novembre) exploitations agricoles détenant des porcins.</p> <p>Sondages annuels par enquêteurs auprès de 6 000 exploitations agricoles détenant des ovins et caprins.</p> <p>Enquête mensuelle exhaustive auprès de quelque 250 couvoirs.</p> <p>Enquête mensuelle exhaustive auprès de 15 sélectionneurs, 25 distributeurs de volailles reproductrices (dindes et pintades).</p> <p>Enquête mensuelle par sondage auprès de 170 centres, enquête annuelle exhaustive auprès de 600 centres. NAF : 15.8 V.</p> <p>Enquête par voie postale auprès de quelque 6 000 détenteurs d'une concession du domaine public maritime sur la production annuelle vendue et la main-d'œuvre employée.</p>
<p style="text-align: center;"><i>Industries agricoles et alimentaires</i></p> <p>Enquête annuelle d'entreprise (exercice 1998).</p> <p>Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (secteur des industries agricoles et alimentaires ; sciage-rabotage du bois et entreposage frigorifique) (exercice 1998).</p> <p>Enquête annuelle sur les investissements protégeant l'environnement.</p> <p>Observation des prix des consommations intermédiaires dans l'agriculture (IPCIA, ex. IPPINEA).</p> <p>Enquête mensuelle sur la collecte et le prix du lait.</p> <p>Enquête sur le prix du porc abattu.</p>	<p>Enquête exhaustive auprès des entreprises du secteur agroalimentaire. NAF : 15 (sauf 15.1 F, 15.8 B à D et 63.1 D) de plus de 19 salariés (plus de 9 salariés pour les coopératives agricoles de transformation). Enquête exhaustive auprès des coopératives agricoles de commerce de plus de 9 salariés des secteurs 51.2, 51.3 et 51.5 L. Pour les DOM, l'enquête est réalisée par l'INSEE.</p> <p>Enquête par sondage auprès de 4 500 établissements de 10 salariés et plus. NAF : 15 (sauf 15.1 F, 15.8 B à D), 20.1 A, 63.1 D.</p> <p>Enquête exhaustive auprès de 1 000 établissements de 100 salariés et plus ayant les activités de transformations suivantes : NAF : 15 (sauf 15.1 F, 15.8 B à D), 20.1 A.</p> <p>Relevés mensuels auprès de quelque 300 fournisseurs de l'agriculture : semences, aliments de bétail, engrais, produits phytosanitaires, petit matériel, outillage, services vétérinaires.</p> <p>Enquête par sondage effectuée par les directions départementales de l'agriculture et de la forêt (environ 500 établissements). NAF : 15.5 A à D, p. 51.3 G.</p> <p>Enquête hebdomadaire auprès d'un échantillon d'une cinquantaine d'abatteurs. NAF : p. 15.1 A.</p>
<p>Enquêtes de branche :</p> <p>a) Exécutées par l'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - hebdomadaires ; - mensuelles ; - trimestrielles ; - annuelles. <p>b) Exécutées par les organismes professionnels agréés ou par les établissements publics bénéficiant d'une délégation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mensuelles ; - trimestrielles ; - semestrielles ; - annuelles. 	<p>p. 15.1 A.</p> <p>p. 15.1 A et C, p. 15.9 S.</p> <p>p. 15.1 C.</p> <p>p. 15.1 A à E, p. 15.2 Z, p. 15.3 A à F, p. 15.4 A à C, 15.5 A à D, p. 15.8 A, p. 15.8 F, p. 15.8 H, p. 15.8 M à R, p. 15.8 V, p. 15.9 A, p. 15.9 D, p. 15.9 S, p. 15.9 T, p. 51.3 G.</p> <p>p. 15.1 A, p. 15.3 A à C, p. 15.4 A à E, 15.5 A à D, p. 15.6 A, p. 15.6 D, p. 15.7 A à C, p. 15.8 F à H, p. 15.8 M, p. 15.8 T à V, p. 15.9 N, p. 15.9 T, p. 51.3 G.</p> <p>p. 15.3 A, p. 15.3 F, p. 15.6 B, p. 15.8 F à K, p. 15.8 T à V.</p> <p>p. 15.6 D.</p> <p>p. 15.1 A, p. 15.1 E, p. 15.2 Z, p. 15.3 A à F, p. 15.4 A à E, 15.5 F, p. 15.6 A à D, p. 15.7 A à C, p. 15.8 A, p. 15.8 F à V, p. 15.9 B, p. 15.9 J à Q, p. 15.9 T.</p>
<p style="text-align: center;"><i>Statistiques forestières</i></p> <p>Enquête annuelle d'entreprise dans les secteurs Exploitation forestière et Scierie.</p> <p>Enquête annuelle sur les branches d'activité exploitation forestière et scierie.</p> <p>Enquête annuelle sur la branche des pépinières forestières privées et administratives.</p>	<p>Enquête exhaustive auprès des entreprises de plus de 19 salariés des secteurs NAF : 02.0 B, 20.1 A.</p> <p>Enquête exhaustive auprès de quelque 11 000 établissements. NAF : 02.0 B, 20.1 A.</p> <p>Enquête exhaustive auprès de 1 200 pépinières.</p>

MINISTÈRE OU ORGANISME ENQUÊTEUR et nature de l'enquête	CHAMP DE L'ENQUÊTE et modalités d'exécution (1)
<p style="text-align: center;"><i>Départements d'outre-mer</i></p> <p>Mise à jour du fichier d'exploitations agricoles de la Guyane. Enquête sur l'utilisation du territoire (Guadeloupe, Martinique, Réunion).</p> <p>Enquête sur l'élevage porcin (Réunion). Relevés mensuels des prix à la production (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion). Investigations sur les charges en agriculture (Réunion). Enquête Légumes (Martinique). Enquête sur le cheptel bovin, ovin et caprin (Guadeloupe, Martinique, Réunion).</p> <p style="text-align: center;">Ministère de l'équipement, des transports et du logement</p> <p style="text-align: center;"><i>Tourisme</i></p> <p>* Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie.</p> <p>Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air.</p> <p style="text-align: center;"><i>Urbanisme et logement</i></p> <p>Enquête sur la commercialisation des logements neufs.</p> <p>Etablissement de l'indice du coût de la construction et du prix de revient des logements neufs.</p> <p>Enquête annuelle d'entreprise construction (exercice 1998).</p> <p>Enquête sur la mobilité des ménages.</p> <p>Enquêtes de branche dans le bâtiment et les travaux publics. Enquête sur les extraits d'actes de mutation.</p> <p style="text-align: center;"><i>Transports</i></p> <p>Enquête annuelle d'entreprise dans les transports (exercice 1998).</p> <p>Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM).</p> <p>Enquête sur l'utilisation des véhicules de transports routiers de voyageurs (TRV).</p> <p style="text-align: center;">Banque de France</p> <p>Enquête sur les avances à la commande et les crédits commerciaux avec l'étranger.</p>	<p>Enquête exhaustive ou partielle suivant différents sous-champs d'activité. Sondage auprès d'un échantillon de points d'observation à partir de quelque 500 photographies. Sondage auprès de quelque 350 exploitations agricoles détenant des porcs. Sondage auprès d'un échantillon représentatif d'exploitations agricoles et de marchés de gros. Sondage auprès de quelque 50 points de distribution ou organismes divers. Sondage auprès de quelque 300 exploitations produisant des légumes. Sondage auprès de quelque 300 exploitations détenant du cheptel.</p> <p>Enquête mensuelle réalisée par voie postale auprès d'un échantillon national d'environ 8 000 hôtels. Enquête renouvelée. La collecte est réalisée par les directions régionales de l'INSEE. NAF : parties de 55.1 A et 55.1 C. NAF : partie de 55.2 C. Enquête mensuelle (mai à septembre) exhaustive. Mêmes conditions de collecte que la précédente.</p> <p>Ensemble des enquêtes : sauf DOM, à l'exception de l'enquête annuelle d'entreprise.</p> <p>Enquête trimestrielle auprès des promoteurs ayant en cours la commercialisation de logements neufs.</p> <p>Collecte trimestrielle, auprès d'un échantillon de maîtres d'ouvrage, des informations nécessaires à l'établissement de l'indice et au calcul du prix de revient des logements neufs.</p> <p>Enquête exhaustive pour les entreprises de 20 salariés et plus, par sondage pour les entreprises de moins de 20 salariés. Au total 19 000 entreprises. NAF : 45. Échantillon optimisé. Enquête couvrant les DOM (la rénovation de l'enquête sera effectuée en 1999 et sera alors reprise par l'INSEE).</p> <p>Enquête auprès de 15 000 ménages qui ont récemment changé de logement (base fichier EDF).</p> <p>Enquêtes mensuelles effectuées par les fédérations professionnelles. NAF : 45. Exploitation annuelle des extraits d'acte de mutation dans les directions des services fiscaux.</p> <p>Enquête auprès de quelque 15 000 entreprises. NAF : 60.1 Z, 60.2 A, 60.2 B, 60.2 C, 60.2 E, 60.2 G, 60.2 L, 60.2 M, 60.2 N, 60.2 P, 60.3 Z, 61.1 A, 61.1 B, 61.2 Z, 62.1 Z, 62.2 Z, 63.1 A, 63.1 B, 63.1 E, 63.2 A, 63.2 C, 63.2 E, 63.4 A, 63.4 B, 63.4 C. Pour les DOM, l'enquête est effectuée par l'INSEE.</p> <p>Enquête hebdomadaire par sondage dans le fichier central des automobiles, portant sur un échantillon annuel d'environ 90 000 camions et tracteurs routiers, immatriculés en France métropolitaine.</p> <p>Enquête hebdomadaire par sondage dans le fichier central des automobiles, portant sur un échantillon annuel d'environ 12 000 autobus et autocars immatriculés en France métropolitaine.</p> <p>Enquête mensuelle auprès d'un échantillon de 1 800 entreprises réalisant un montant annuel de transactions sur biens et services avec l'étranger supérieur à 20 MF, pour l'établissement de la balance des paiements de la France.</p>
<p style="text-align: center;">2. ENQUÊTES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL</p> <p style="text-align: center;">Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie</p> <p style="text-align: center;">Institut national de la statistique et des études économiques</p> <p style="text-align: center;"><i>Démographie</i></p> <p>* Enquête « Vie quotidienne et santé » associée au recensement de la population.</p> <p>* « Étude de l'histoire familiale » associée au recensement de la population.</p> <p style="text-align: center;"><i>Conditions de vie</i></p> <p>Micro plates-formes de l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages CAMME.</p> <p style="text-align: center;"><i>Emploi, revenus</i></p> <p>Panel européen des ménages (enquête communautaire).</p>	<p>Dépôt-retrait de 180 000 bulletins auprès des ménages, en mars 1999, permettant de sélectionner 20 000 personnes pour l'enquête « handicaps-incapacités-dépendance » prévue en octobre 1999.</p> <p>L'enquête aura lieu par dépôt-retrait de bulletins individuels, auprès de 250 000 femmes et 150 000 hommes, simultanément au recensement de mars 1999.</p> <p>Enquête réalisée par téléphone auprès de 3 300 personnes sur des thèmes d'actualité. L'interrogation se fera sur 10 questions au plus en même temps que l'enquête de conjoncture.</p> <p>Enquête sur les revenus, l'emploi et les conditions de vie réalisée auprès d'un échantillon de 10 000 ménages interrogés par interview fin 1999.</p>

MINISTÈRE OU ORGANISME ENQUÊTEUR et nature de l'enquête	CHAMP DE L'ENQUÊTE et modalités d'exécution (1)
<i>Conjoncture</i>	
<p>Enquêtes dans l'industrie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enquêtes sur l'activité mensuelle et trimestrielle ; - enquête sur les investissements dans l'industrie (janvier, avril, octobre) ; - enquête sur la situation de trésorerie dans l'industrie (semestrielle) ; - enquête sur la concurrence étrangère et les exportations (semestrielle). 	<p>Enquêtes réalisées dans le cadre communautaire, par sondage auprès de 4 500 entreprises industrielles de plus de 20 salariés. NAF : 15 à 37 (hors 23.1).</p> <p>Enquête réalisée dans le cadre communautaire, par sondage auprès de 4 500 entreprises industrielles de plus de 20 salariés. NAF : 15 à 37 (hors 23.1).</p> <p>Enquête par sondage auprès de 4 500 entreprises industrielles de plus de 20 salariés. NAF : 15 à 37 (hors 23.1).</p> <p>Enquête par sondage auprès de 4 500 entreprises industrielles de plus de 20 salariés. NAF : 15 à 37 (hors 23.1).</p>
<p>Enquête sur les facteurs de production des entreprises (semestrielle).</p>	<p>Enquête exhaustive auprès des grandes entreprises. Dans l'industrie : entreprises de plus de 500 salariés (900 entreprises) dans les secteurs NAF : 15 à 36 (hors 16 et 23.1) ; dans le commerce de gros interindustriel et les services : entreprises de plus de 200 salariés et NAF : 51.5, 51.6, 51.7, 52.7, 55.1, 55.3, 55.4, 55.5 D, 70.2 A, 70.3 A, 71, 72, 74, 92.1, 93.</p>
<p>Enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail (mensuelle).</p>	<p>Enquête réalisée dans le cadre communautaire auprès de 4 000 entreprises du commerce de détail, à l'exclusion du commerce alimentaire de proximité (surface inférieure à 400 m²) ou spécialisé. Ces entreprises sont interrogées en totalité pour les plus de 100 salariés, par sondage en deçà. NAF : 50.3 B, 50.4 Z, 52.1 (hors 52.1 B et 52.1 C), 52.3 (hors 52.3 A), 52.4 (hors 52.4 X et 52.4 Y), 52.6 A, 52.6 B.</p>
<p>Enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de gros (bimestrielle).</p>	<p>Enquête auprès de 4 000 entreprises, soit l'ensemble du commerce de gros (à l'exclusion des intermédiaires et du commerce de gros de viande) et une partie du secteur de l'édition. Ces entreprises sont interrogées en totalité pour les plus de 200 salariés et par sondage en deçà. NAF : 51.2 (hors 51.2 E et 51.2 J), 51.3 (hors 51.3 C, 51.3 D, 51.3 L, 51.3 W), 51.4, 51.5, 51.6, 50.3 A, 22.1 A, 22.1 G, 22.1 J.</p>
<p>Enquête sur la situation et les perspectives dans les services (trimestrielle).</p>	<p>Enquête par sondage auprès de 4 000 entreprises de services aux entreprises et aux ménages sélectionnées en fonction du chiffre d'affaires. NAF : 52.7, 55.1, 55.3, 55.4, 55.5 D, 70.2 A, 70.3 A, 71, 72, 74, 92.1, 93.</p>
<p>Enquête sur les travaux publics (trimestrielle).</p>	<p>Enquête réalisée dans le cadre communautaire par sondage auprès de 200 entreprises du BTP. Elle est conduite par la FNTF. NAF : 45.1 B, 45.1 D, 45.2 C, 45.2 D, 45.2 E, 45.2 F, 45.2 N, 45.2 P, 45.2 R, 45.2 U, 45.3 H, 45.5 Z.</p>
<p>Enquête sur l'industrie du bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entreprises non artisanales (enquêtes trimestrielle et mensuelle) ; - entreprises artisanales (enquête trimestrielle). 	<p>Enquête réalisée dans le cadre communautaire, par sondage, auprès de 3 000 entreprises de plus de 10 salariés travaillant dans le gros œuvre et le second œuvre et qui ne sont pas interrogées dans le cadre de l'enquête sur les travaux publics. Ces entreprises sont interrogées en totalité au-delà de 200 salariés et par sondage en deçà. NAF : 45.1 A, 45.2 A, 45.2 B, 45.2 T, 45.2 V pour le gros œuvre et 45.2 J, 45.2 K, 45.2 L, 45.3 A, 45.3 C, 45.3 F, 45.4 A, 45.4 C, 45.4 D, 45.4 F, 45.4 H, 45.4 J, 45.4 L, 45.4 M pour le second œuvre.</p>
<p>Enquête sur la construction immobilière (trimestrielle).</p>	<p>Enquête réalisée dans le cadre communautaire par sondage auprès de 2 000 entreprises de 10 salariés ou moins.</p> <p>Enquête par sondage auprès de 700 entreprises exerçant des activités immobilières pour compte propre ou la location de logements. NAF : 70.1 A, 70.1 B, 70.1 C et 70.1 F.</p>
<i>Système productif</i>	
<p>Enquête sur l'emploi dans les grands établissements (questionnaire annuel).</p>	<p>Enquête réalisée par voie postale, par les directions régionales de l'INSEE, auprès des établissements de la Base relationnelle interrégionale des données sur les grands établissements (BRIDGE).</p>
<p>Enquête sur l'emploi dans les grands établissements (questionnaire historique).</p>	<p>Enquête réalisée par voie postale, par les directions régionales de l'INSEE, auprès de tous les nouveaux établissements entrant dans le champ de la Base relationnelle interrégionale des données sur les grands établissements (BRIDGE).</p>
Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie	
<i>Recherche</i>	
<p>Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enquête auprès des organismes publics ; - enquête auprès des associations. 	<p>Enquête auprès des organismes publics ayant statut d'établissements publics (administratif, à caractère industriel et commercial, à caractère scientifique et technique).</p> <p>Enquête auprès d'environ 300 associations ayant des activités de R. et D.</p>
<i>Enseignement</i>	
<p>Enquête sur le devenir des bacheliers du panel 1989.</p>	<p>Enquête par voie postale ou téléphonique auprès des élèves du panel de 1989 qui ont obtenu leur baccalauréat, sur leur cheminement dans le supérieur, les orientations entre les différentes filières et, éventuellement, leurs échecs dans le premier cycle. La collecte, commencée en 1997, se poursuivra une dizaine d'années environ.</p>

MINISTÈRE OU ORGANISME ENQUÊTEUR et nature de l'enquête	CHAMP DE L'ENQUÊTE et modalités d'exécution (1)
<p align="center">Ministère de l'équipement, des transports et du logement</p> <p align="center"><i>Transports</i></p> <p>Enquête trimestrielle de conjoncture dans les transports routiers de marchandises.</p> <p>Enquête sur la durée du travail et les salaires des chauffeurs routiers du transport routier de marchandises pour compte d'autrui.</p> <p align="center"><i>Urbanisme et logement</i></p> <p>Enquête pour l'établissement d'indices de prix sur les travaux d'entretien-amélioration des logements.</p> <p>* Enquête sur le parc locatif social des organismes n'adhérant pas à l'UNFOHLM (Union nationale des fédérations d'organismes HLM) et à la FNSEM (Fédération nationale des sociétés d'économie mixte).</p> <p>Enquête de suivi de la construction neuve.</p> <p>Enquête COLLOC.</p>	<p>Enquête par sondage auprès d'environ 1 500 entreprises de transport routier de marchandises. NAF : 60.2 L, 60.2 M, 63.4 A, 63.4 B, 63.4 C.</p> <p>Enquête permanente réalisée toutes les semaines de l'année, hors jours fériés, auprès d'un échantillon de 3 000 chauffeurs du transport routier de marchandises pour compte d'autrui.</p> <p>Enquête trimestrielle effectuée auprès d'un échantillon d'entreprises de construction. NAF : 45. (Sauf DOM.)</p> <p>Enquête auprès des organismes de gestion d'un parc locatif social, non affiliés à l'UNFOHLM et à la FNSEM (environ 240), afin de réaliser une photographie de leur parc au 31 décembre et de mesurer les flux (entrées et sorties) sur l'année et l'évolution du conventionnement des loyers, de la réhabilitation et de la vacance. La collecte se déroule au premier semestre.</p> <p>Enquête auprès des maîtres d'ouvrage d'opérations de construction neuve de bâtiments ayant fait l'objet d'une autorisation de construire, trimestrielle, exhaustive pour les opérations importantes (y compris DOM) et effectuée par sondage pour les autres (hors DOM).</p> <p>Enquête par voie postale sur les dépenses d'investissement en BTP des collectivités locales, réalisée en mars de chaque année après le vote des budgets primitifs.</p>
<p align="center">Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement</p> <p align="center">Institut français de l'environnement</p> <p>Enquête sur les investigations des conseils généraux et régionaux en matière d'environnement.</p>	<p>Enquête annuelle exhaustive auprès des conseils généraux et régionaux, destinée à connaître leurs dépenses environnementales annuelles par domaine (DOM compris).</p>
<p align="center">Ministère de l'agriculture et de la pêche</p> <p>Enquête sur la conjoncture agricole départementale.</p>	<p>Enquête auprès d'exploitants et de correspondants.</p>
<p align="center">Ministère de l'emploi et de la solidarité</p> <p align="center"><i>Emploi</i></p> <p>Panel de bénéficiaires des mesures de politique d'emploi (1995-1999).</p> <p>Enquête auprès des établissements utilisateurs de différents dispositifs de la politique de l'emploi.</p>	<p>Enquête par sondage effectuée auprès d'un échantillon de bénéficiaires de contrat initiative-emploi (CIE).</p> <p>Enquête réalisée par téléphone auprès d'environ 4 000 établissements (1 000 établissements par type de contrat) afin de préciser les logiques de recours à certains contrats aidés par l'Etat: contrats d'apprentissage, contrats initiative-emploi, contrats de qualification, exonérations à l'embauche du premier salarié. La collecte aura lieu au premier semestre 1999.</p>
<p align="center"><i>Affaires sociales</i></p> <p align="center">Caisse nationale des allocations familiales</p> <p>Enquête auprès d'un échantillon de crèches.</p>	<p>Enquête annuelle auprès d'environ 300 crèches collectives et familiales tirées par sondage (sauf DOM).</p>
<p align="center">Ministère de l'emploi et de la solidarité</p> <p align="center">Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie</p> <p align="center">Centre d'études et de recherches sur les qualifications</p> <p>Suivi d'un panel (1995-2000) de jeunes sortant du système scolaire en 1994.</p> <p>Insertion et cheminements professionnels des jeunes formés par apprentissage.</p> <p>* Enquête sur le devenir des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur en 1996.</p>	<p>Hors DOM.</p> <p>Suivi de 5 ans de 3 500 jeunes sortant d'enseignement scolaire et d'apprentissage.</p> <p>Deuxième interrogation de la cohorte entrée en apprentissage en 1994, afin de mesurer ses débuts professionnels à l'issue de l'apprentissage et de la comparer à ceux observés pour les entrants en apprentissage de 1992 (y compris DOM).</p> <p>Enquête réalisée par téléphone auprès d'environ 3 000 jeunes diplômés, dont ceux issus des IUP et des IUT. Ce niveau de formation était peu enquêté dans les enquêtes précédentes. La collecte aura lieu en mars 1999, avec saisie directe des réponses sur micro-informatique.</p>
<p align="center">Centre d'études, de recherche et de documentation de la santé</p> <p>Enquête sur la santé et la protection sociale.</p>	<p>Panel d'assurés sociaux relevant du régime général de la sécurité sociale, du régime des travailleurs non salariés non agricoles et de la Mutualité sociale agricole, soit 10 000 personnes enquêtées en deux vagues.</p>
<p align="center">Banque de France</p> <p>Enquête sur le comportement des agents économiques sur les marchés de valeurs mobilières.</p>	<p>Enquête trimestrielle réalisée auprès des conservations des principaux établissements de crédit (environ 30 conservations représentant 70 établissements de crédit) afin de mesurer les évolutions des patrimoines en valeurs mobilières des agents économiques et d'étudier les comportements des détenteurs.</p>

MINISTÈRE OU ORGANISME ENQUÊTEUR et nature de l'enquête	CHAMP DE L'ENQUÊTE et modalités d'exécution (1)
Enquête sur les délais de paiement dans l'industrie.	Enquête semestrielle réalisée par téléphone auprès de 4 000 entreprises et 1 000 établissements environ afin de suivre l'évolution des délais de paiement.
Notes : * Enquête nouvelle, renouvelée ou enquête de périodicité supérieure à l'année. (1) Les activités sont précisées par référence à la Nomenclature d'activités française (NAF) ; p = champ partiel.	

Art. 2. - Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 décembre 1998.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques,
P. CHAMPSAUR

Arrêté du 30 décembre 1998 commissionnant en 1999 les agents du Groupement national interprofessionnel des semences, graines et plants pour rechercher et constater les infractions aux articles L. 213-1 et suivants du code de la consommation

NOR : ECOC9800190A

Par arrêté de la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat en date du 30 décembre 1998, les agents agréés par l'arrêté du 29 décembre 1994 modifié, dont la liste figure en annexe à ce dernier arrêté, sont commissionnés en 1999 pour rechercher et constater les infractions aux articles L. 213-1 et suivants du code de la consommation dans l'accomplissement des missions prévues aux articles 2 et 12 du décret n° 62-585 du 18 mai 1962 relatif au Groupement national interprofessionnel des semences, graines et plants (GNIS) et validé par la loi n° 77-731 du 7 juillet 1977 dans les mêmes conditions que celles prévues par l'arrêté du 29 décembre 1994 modifié commissionnant en 1994 les agents agréés du GNIS.

Règlement du jeu instantané organisé à l'occasion de la Saint-Valentin

NOR : ECOZ9999013X

Article 1^{er}

Cadre juridique

Le présent règlement, pris en application du décret n° 78-1067 du 9 novembre 1978, modifié notamment par le décret n° 97-783 du 31 juillet 1997, relatif à l'organisation et à l'exploitation des jeux de loterie autorisés par l'article 136 de la loi du 31 mai 1933, s'applique au jeu de loterie instantané organisé à l'occasion de la Saint-Valentin et commercialisé uniquement à cette période de l'année.

Article 2

Emission de tickets

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions de tickets ; chaque émission de tickets est répartie en blocs de 500 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 10 F. La première émission de tickets sera disponible à compter du 25 janvier 1999. La date de clôture de chaque émission de tickets sera portée à la connaissance du public par un avis publié au *Journal officiel* de la République française.

Article 3

Tableau de lots

Les lots attribués aux tickets gagnants sont répartis par la voie du sort dans la proportion de 103 650 lots d'une valeur totale de 2 899 000 F pour chaque bloc de 500 000 tickets, conformément au tableau ci-après :

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DU LOT (en francs)	TOTAL (en francs)
1	50 000	50 000
649	1 000	649 000
13 000	100	1 300 000
90 000	10	900 000
103 650		2 899 000

Article 4

Description du jeu

4.1. L'attribution de lots aux tickets gagnants est effectuée d'une manière aléatoire par l'inscription, occultée avant l'émission, sur chaque ticket, d'un ensemble de cinq symboles dans une zone à gratter matérialisée par une marguerite composée de cinq pétales sur lesquels sont inscrits les mots : « Je t'aime », « un peu », « beaucoup », « passionnément », « à la folie ».

Les porteurs de tickets sont déclarés gagnants dès lors qu'ils ont fait apparaître, après grattage de la pellicule protectrice à l'emplacement prévu à cet effet, deux, trois, quatre ou cinq symboles représentant un cœur parmi les cinq symboles découverts.

Les combinaisons possibles et les gains correspondants sont les suivants :

5 symboles représentant un cœur :	50 000 F ;
4 symboles représentant un cœur :	1 000 F ;
3 symboles représentant un cœur :	100 F ;
2 symboles représentant un cœur :	10 F.

4.2. Un même ticket ne pouvant bénéficier que d'un seul lot, le gagnant ne conserve, le cas échéant, que le lot ayant la valeur la plus élevée.

Article 5

Paiement des lots

Les lots sont payés sur présentation et remise des tickets, après vérification de leur authenticité et contrôle du montant du lot par un représentant de La Française des jeux, sans que le requérant ait à justifier de son identité. Le moyen de paiement est laissé au choix du représentant de La Française des jeux. Pour tout paiement par chèque, le porteur du ticket gagnant indiquera au représentant de La Française des jeux l'ordre auquel le chèque doit être établi.

Jusqu'à 1 000 F inclus par ticket, les lots sont payables dans tous les points de vente agréés par La Française des jeux proposant les jeux de loterie instantanée ou dans les centres de paiement de La Française des jeux. Au-delà de cette limite, les lots sont payables dans les centres de paiement de La Française des jeux.

Article 6

Fiscalité

Les lots ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques conformément aux dispositions légales en vigueur.

Article 7

Forclusion

Au titre d'une émission de tickets, le droit au paiement des lots pourra s'exercer jusqu'à l'expiration d'une période de 30 jours à compter de la date indiquée dans l'avis de clôture de chaque émission du jeu organisé à l'occasion de la Saint-Valentin, publié au *Journal officiel* de la République française. Passé ce délai, le droit de revendication des lots sera prescrit.

Si le trentième jour à compter de la date indiquée dans l'avis de clôture tombe un dimanche ou un jour férié, la forclusion est reportée au soir du premier jour ouvrable qui suit, dans la limite des heures d'ouverture des points de vente agréés par La Française des jeux et/ou des centres de paiement de La Française des jeux.